

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, «Les personnes qui ont des handicaps ont le droit de participer à tous les aspects de la vie économique, sociale et culturelle du Canada». La «Déclaration sur la décennie des personnes handicapées» que le premier ministre a faite en 1985 a été suivie cette année par la déclaration faite à l'issue de la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres concernés.

Le gouvernement a réalisé des progrès considérables dans ce domaine. Il a pris des mesures en matière de logement et de transports, il a amélioré les occasions d'emploi et a accordé plus de stimulants économiques, notamment en augmentant le montant des prestations d'invalidité prévues dans le cadre du Régime de pensions du Canada et en permettant des déductions plus importantes aux fins de l'impôt sur le revenu. Nous avons encore bien du chemin à parcourir, mais notre gouvernement est certainement sur la bonne voie.

* * *

● (1405)

LES AUTOCHTONES

LES PROBLÈMES DE SANTÉ

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, les Canadiens ont été émus par la grande sincérité de la visite du pape Jean Paul II à Fort Simpson, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le pape a défendu la cause des autochtones du Canada qui réclament l'autonomie politique et un règlement équitable de leurs revendications territoriales.

Malheureusement, ces objectifs sont encore loin d'être atteints. Entretemps, les autochtones du Canada continuent à se débattre avec des problèmes sociaux, économiques et médicaux que la plupart des autres Canadiens considéreraient comme inacceptables, selon l'Association canadienne d'hygiène publique.

Dans le plus récent numéro de son journal, l'Association signale en outre que 50 p. 100 seulement des foyers installés dans les réserves ont l'eau courante et un service d'égout, que 10 à 15 p. 100 des autochtones souffrent du diabète comparé à 2,2 p. 100 des autres Canadiens, et que les maladies infectieuses et parasitaires constituent encore des risques importants pour les Canadiens du Nord.

Dans l'esprit de la visite du pape Jean Paul, le gouvernement fédéral doit certes faire beaucoup plus pour régler ces problèmes d'hygiène publique avec lesquels les autochtones du Canada sont aux prises.

Trop souvent pourtant, les autochtones finissent pas démembrer des réserves vers les grands centres où le gouvernement fédéral refuse d'assumer ses responsabilités.

Article 21 du Règlement

La visite papale va peut-être rappeler au gouvernement tout ce qu'il faut encore faire dès maintenant pour notre population autochtone.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE SUR LES ACTIONS ACCRÉDITIVES

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, l'expression «actions accréditives» évoque en elle-même des visions de développement économique pour nos régions septentrionales. Cette même expression donne froid dans le dos aux députés socialistes en face.

En décembre dernier, le critique financier du Nouveau parti démocratique a déclaré à la Chambre que seuls les riches bénéficiaient des actions accréditives. Je me suis inscrit en faux contre cette affirmation au cours du débat sur le projet de loi C-23 et je m'en suis pris à son ignorance du Nord de nouveau en janvier.

Ce même critique affirmerait maintenant que le NPD est en faveur des actions accréditives. Comment expliquer cette volte-face?

Le NPD aurait-il eu connaissance du tollé qui s'est élevé dans les manchettes et les éditoriaux partout dans le Nord? Se pourrait-il que les néo-démocrates en aient parlé avec les Métallurgistes unis dont les employeurs ont tellement besoin que la prospection et la mise en valeur se maintiennent? Se pourrait-il que ce député et son parti cherchent à réparer le tort que leur a fait leur politique défavorable aux actions accréditives?

Ils étaient contre les actions accréditives il y a neuf mois; ils sont pour aujourd'hui. Que sera la position du NPD demain? Le critique financier du NPD voudrait-il en informer la Chambre?

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA RÉPONSE DE LA MINISTRE AUX RAPPORTS DU COMITÉ

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, cinq mois après que le comité permanent des communications et de la culture eut remis à la Chambre ses cinquième et sixième rapports sur les services spécialisés et la législation en matière de radiodiffusion, la ministre des Communications (M^{lle} MacDonald) a décidé ce matin d'étoffer sa maigre réponse de quatre pages et demie.

Dans sa réponse initiale et partielle, elle soulevait quatre questions auxquelles elle répondait d'une manière insatisfaisante. Ce matin, elle s'est enfoncée davantage dans l'abdication de ses responsabilités ministérielles et a donné une nouvelle preuve de son manque de vision en lisant une déclaration de 28 pages renfermant 27 nouvelles questions.